



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU



Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **vendredi 1^{er} novembre 2024, 19 h 30** à la salle communautaire sise au 544, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

Sont présents :

Chantal Crête Anik Bois Manon Bastien Couturier (absence motivée)
Gilles Ladouceur (absence motivée) Don Saliba Jocelyn Martel

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Pier Lalonde Girard, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs et certains membres du conseil sont présents à la salle du conseil.

Il y a quorum.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. CONSEIL

Mot de bienvenue du maire.

- 1.1 Ouverture de la séance.
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2024.
- 1.4 Autorisation - Changement de nom au Registre des entreprises.
- 1.5 Adoption du règlement numéro 553-2024 concernant les règles de régie interne et de la procédure des séances du Conseil.
- 1.6 Dépôt du projet de règlement numéro 554-2024 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon.
- 1.7 Fermeture des bureaux administratifs pendant le congé des fêtes 2024-2025.
- 1.8 Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2025.
- 1.9 Reconnaissance des employés.
- 1.10 Entente Parc des Montagnes Noires de Ripon.
- 1.11 Modification de la résolution 279-09-2024 - Entente intermunicipale avec le SSI Chénéville.
- 1.12 Appui - Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

- 2.1 Dépôt des rapports administratifs.
- 2.2 Dépôt de la correspondance - Voir Annexe C.
- 2.3 Résultat - Appel de candidatures pour un poste de journalier, manœuvre et préposé à la cueillette des matières résiduelles et recyclables.
- 2.4 Autorisation - Offre de services de Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, conseiller en ressources humaines agréé - Structure salariale.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. GESTION FINANCIÈRE

- 4.1 Liste des chèques, des prélèvements et des salaires - Adoption.



No de résolution
ou annotation

5. COMMUNICATIONS

5.1 Mot du maire – suivi mensuel relatif aux rencontres et comités.

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

6.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

7.1 Autorisation – Lancement d'un appel d'offres public (SÉAO) pour l'achat d'un tracteur.

7.2 Autorisation – Lancement d'un appel d'offres public (SÉAO) pour l'achat d'une pelle sur roues en 2025.

7.3 Autorisation – Réparations camion CDMR numéro 227 – Mécanique Christian Leclair.

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1 Dépôt du procès-verbal du CCU du 9 août 2024.

8.2 Autorisation – Ajustement salarial pour un employé du service de l'urbanisme numéro 05-0006.

8.3 Autorisation – Ajustement salariale pour une employée du service de l'urbanisme numéro 05-0004.

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

10. ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

10.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

12. DIVERS

12.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

13. PAROLE AU PUBLIC

14. LEVÉE DE LA SÉANCE



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales - No 4614-MST-spécial

1. CONSEIL

Le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs souhaite la bienvenue aux citoyens présents. Il y a environ neuf (9) personnes qui assistent à la séance.

1.1

312-11-2024
Ouverture de la séance

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

D'ouvrir la séance à 19 h 30.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.2

313-11-2024
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.3

314-11-2024
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2024

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2024 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE la lecture du procès-verbal du 4 octobre 2024 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.4

315-11-2024
Autorisation - Changement de nom au Registre des entreprises

CONSIDÉRANT QUE le nom de l'ancienne directrice générale et greffière-trésorière adjointe est affiché au registre des entreprises;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire les changements adéquats;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu

QUE le Conseil autorise la directrice générale, madame Marie-Pier Lalonde Girard à faire le changement de nom au registre des entreprises pour celui de madame Jade St-Amour.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

1.5

316-11-2024

Adoption du règlement numéro 553-2024 concernant les règles de régie interne et de la procédure des séances du Conseil

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est régie par les dispositions du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire agir afin de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du Conseil municipal ainsi que durant les rencontres des comités;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 4 octobre 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance et que tous les membres déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Règlement concernant les règles de régie interne et de la procédure des séances du Conseil comme ci-récité au long et faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.6

Dépôt du projet de règlement numéro 554-2024 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon

Madame Anik Bois, conseillère, dépose le projet de règlement numéro 554-2024 qui sera adopté à une séance ultérieure du Conseil relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon, et ce, conformément aux dispositions de la Loi.

1.7

317-11-2024

Fermeture des bureaux administratifs pendant le congé des fêtes 2024-2025

CONSIDÉRANT l'arrivée de la période des fêtes 2024-2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de définir la période durant laquelle les bureaux seront fermés afin que les employés puissent épuiser leurs banques de temps;

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la fermeture des bureaux de la municipalité du 23 décembre 2024 au 3 janvier 2025 inclusivement;

QUE les employés permanents prennent à même leurs congés, les jours requis, pour combler la période indiquée;

QUE l'information indiquant la période de fermeture soit affichée dans les endroits prévus, ainsi que publiée sur le site Internet de la Municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.8

318-11-2024

Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2025

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 148 du *Code municipal du Québec* le Conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année suivante;



No de résolution
ou annotation

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE ce Conseil adopte le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2025;

MOIS	JOUR & DATE	HEURE
Janvier 2025	10 janvier	19 h 30
Février 2025	7 février	19 h 30
Mars 2025	7 mars	19 h 30
Avril 2025	4 avril	19 h 30
Mai 2025	2 mai	19 h 30
Juin 2025	6 juin	19 h 30
Juillet 2025	4 juillet	19 h 30
Août 2025	1 ^{er} août	19 h 30
Septembre 2025	5 septembre	19 h 30
Octobre 2025	3 octobre	19 h 30
Novembre 2025	14 novembre	19 h 30
Décembre 2025	5 décembre	19 h 30

ET QU'un avis public soit affiché aux deux endroits prévus par la Municipalité, ainsi que publié sur le site Internet de la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.9

**319-11-2024
Reconnaissance des employés**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil désirent souligner la reconnaissance pour les employés municipaux pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire organiser un souper et une soirée de reconnaissance pour les employés municipaux le vendredi 20 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**

QUE le Conseil autorise une dépense approximative 2 000 \$ plus les taxes applicables, pour le souper et la soirée de reconnaissance aux employés et que cette somme soit prise à même le poste budgétaire 02-11000-493;

ADOPTÉE à l'unanimité

1.10

**320-11-2024
Entente Parc des Montagnes Noires de Ripon**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon et le Parc des Montagnes Noires de Ripon désirent conclure une entente pour :

- Donner accès gratuitement au stationnement et au parc pour les résidents de la Municipalité;
- Offrir une réduction de 15 % sur toute location d'hébergement (valide du dimanche au jeudi);
- Fournir une location gratuite du chalet Stéphane-Richer #44 (valide du lundi au jeudi seulement) pour une rencontre de travail, réunion d'employés;
- Deux publicités de la Municipalité de Ripon/Parc des Montagnes Noires de Ripon pour promouvoir le partenariat avec les Municipalités participantes et pour inviter leurs résidents à venir découvrir ce merveilleux site d'activités de plein air;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de cette entente et ont choisi l'option numéro 3 – Entente annuelle du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025 au coût de 1 428 \$;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**

QUE le Conseil autorise le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs, ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Pier Lalonde Girard, à signer ladite entente et à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-70150-970.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.11

321-11-2024
Modification de la résolution 279-09-2024 – Entente intermunicipale avec le SSI Chénéville

CONSIDÉRANT la résolution numéro 279-09-2024 - Entente intermunicipale avec le SSI Chénéville;

CONSIDÉRANT QU'on aurait dû y lire « **QUE** le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon s'engage à négocier, rédiger et signer, au plus tard le 31 janvier 2025, une entente pour les années 2026, 2027 et 2028 » au lieu de « **QUE** le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon s'engage à avoir signé, au plus tard le 31 janvier 2025, une entente pour les années 2026, 2027 et 2028 »;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la modification de la résolution numéro 279-09-2024 du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.12

322-11-2024
Appui – Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques

CONSIDÉRANT QUE le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité;

CONSIDÉRANT QUE la Bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations;

CONSIDÉRANT QUE la Bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'Histoire auxquels ils appartiennent;

CONSIDÉRANT QUE la Bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et par tous;

CONSIDÉRANT QUE la Bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE La bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement;

CONSIDÉRANT QU'en fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information et de perfectionnement. La bibliothèque est au cœur de la vie des gens;

CONSIDÉRANT QU'elle soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde;

CONSIDÉRANT QUE comme le proclame l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité;

CONSIDÉRANT QUE le même Manifeste de l'UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs situations, partout à travers le monde, laisse craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d'expression;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QU'afin de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, la Municipalité de Lac-Simon reconnaisse officiellement :

- a) les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue;
- b) l'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections;
- c) la nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

ADOPTÉE à l'unanimité

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1

Dépôt des rapports administratifs

Les rapports administratifs du mois d'octobre ont été déposés.

2.2

Dépôt de la correspondance

La correspondance du mois d'octobre a été déposée.



No de résolution
ou annotation

2.3

323-11-2024

Résultat - Appel de candidatures pour un poste de journalier, manœuvre et préposé à la cueillette des matières résiduelles et recyclables

CONSIDÉRANT la résolution numéro 298-10-2024 autorisant d'aller en appel de candidatures pour un poste de journalier, manœuvre et préposé à la cueillette des matières résiduelles et recyclables à l'interne;

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi publiée à l'interne selon la Politique de ressources humaines en vigueur;

CONSIDÉRANT le dépôt de deux candidatures reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics au Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon nomme Monsieur Olivier Harrisson au poste de journalier, manœuvre et préposé à la cueillette des matières résiduelles et recyclables;

QUE la date d'entrée en fonction soit fixée au 1^{er} novembre 2024;

QUE les conditions de travail soient celles établies selon les dispositions de l'échelle salariale, soit la classe 1, échelon 1 et qu'il bénéficie des avantages sociaux de la Municipalité de Lac-Simon.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.4

324-11-2024

Autorisation - Offre de services de Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, conseiller en ressources humaines agréé - Structure salariale

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière estime que la Municipalité doit se prêter à un exercice d'évaluation de son effectif administratif en fonction de ses besoins;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière recommande au conseil de l'autoriser à obtenir le soutien de Monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, conseiller en ressources humaines agréé;

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à obtenir le soutien de Monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, conseiller en ressources humaines agréé, notamment pour les fins de se prêter à un exercice d'évaluation de son effectif administratif en fonction de ses besoins, mais plus généralement pour toute autre fins que la directrice générale et greffière-trésorière estime utile ou nécessaire dans le cadre de son mandat à titre de responsable des ressources humaines de la Municipalité;

QUE le Conseil autorise, à cette fin, la directrice générale et greffière-trésorière à dépenser et payer 6 500 \$, plus les taxes applicables, à Monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier dans le cadre de la réalisation de ce service de soutien en ressources humaines et relations du travail;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-13000-416.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales - No 4614-MST-spécial

3. PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)

Monsieur le maire propose que les personnes qui souhaitent poser des questions puissent le faire.

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1

325-11-2024

Liste des chèques, des prélèvements et des salaires – Adoption

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil approuve le paiement des sommes présentées aux listes suivantes :

- Chèques pour le mois d'octobre, totalisant la somme de **251 458,22 \$** et portant les numéros **18606 à 18630**;
- Dépôts directs totalisant la somme de **181 547,53 \$**;
- Prélèvements totalisant la somme de **78 981,58 \$**;
- Salaires des employés pour la période du 22 septembre 2024 au 19 octobre 2024, pour un montant total de **149 253,59 \$**;
- Rémunération des élus du mois d'octobre 2024 pour un montant total de **9 916,60 \$**.

ADOPTÉE à l'unanimité

Engagements de crédits

Conformément aux dispositions du règlement numéro 512-2020, madame Marie-Pier Lalonde Girard, directrice générale et greffière-trésorière atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Marie-Pier Lalonde Girard, directrice générale et greffière-trésorière

5. COMMUNICATIONS

5.1

Mot du maire – résumé des rencontres et de la participation à des comités

Monsieur le maire mentionne que la guignolée sur le territoire de la Municipalité de Lac-Simon aura lieu le samedi 2 novembre 2024. Il mentionne aussi que la Municipalité participera au Sentier national au Québec reliant les municipalités de Val-des-Bois, Duhamel, Lac-Simon et Montpellier et où des tours d'observations seront accessibles. Monsieur le maire mentionne aussi que le montant de la quote-part et de la Sûreté du Québec qui nous sont facturés sont sur 750 millions, représentant les années antérieures. Pour 2025, le montant facturé sera sur la vraie valeur à la suite du dépôt de rôle.

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

6.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

7.1

326-11-2024

Autorisation – Lancement d'un appel d'offres public (SÉAO) pour l'achat d'un tracteur

CONSIDÉRANT QUE suivant l'analyse de nos besoins, le directeur du Service des travaux publics recommande d'effectuer l'achat d'un tracteur afin de mieux déneiger la piste cyclable ainsi que la patinoire en hiver;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public (SEAO) afin d'acquérir un tracteur pour le service des Travaux publics;

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder par appel d'offres public (SEAO) pour l'acquisition d'un tracteur.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.2

**327-11-2024
Autorisation – Lancement d'un appel d'offres public (SÉAO) pour l'achat d'une pelle sur roues en 2025**

CONSIDÉRANT QUE suivant l'analyse de nos besoins et de nos frais de location d'une pelle sur roue ainsi que la facturation pour l'enlèvement des poutrelles au barrage, le directeur du Service des travaux publics recommande d'effectuer l'achat d'une pelle sur roues;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public (SEAO) afin d'acquérir une pelle sur roues pour le service des Travaux publics en 2025;

POUR CES MOTIFS :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder par appel d'offres public (SEAO) pour l'acquisition d'une pelle sur roues.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.3

**328-11-2024
Autorisation – Réparations camion CDMR numéro 227 – Mécanique Christian Leclair**

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service des travaux publics recommande de procéder à des réparations sur le camion Inter 2022 numéro 227 utilisé pour le CDMR;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**

QUE le Conseil autorise une dépense de 11 189.36 \$, plus les taxes applicables, payable à « Mécanique Christian Leclair », et ce, suivant la soumission datée du 24 octobre 2024 pour la réparation du camion;

QUE cette dépense soit imputée à parts égales aux postes budgétaires 02-45110-525 et 02-45120-525.

ADOPTÉE à l'unanimité

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1

Dépôt du procès-verbal du CCU du 9 août 2024

Le procès-verbal du CCU du 9 août a été déposé aux membres du Conseil pour analyse.



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales - No 4614-MST-spécial

8.2

329-11-2024

Autorisation - Ajustement salarial pour l'employé numéro 05-0006

CONSIDÉRANT la résolution numéro 261-08-2024 accordant la permanence à l'employé numéro 05-0006;

CONSIDÉRANT le salaire doit être ajusté selon les conditions établies;

CONSIDÉRANT la grille salariale en vigueur;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**

QUE le salaire de l'employé numéro 05-0006 soit augmenté à la classe 11 et l'échelon 7;

ET QUE le changement de salaire de l'employé soit en vigueur à partir du 29 juillet 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.3

330-11-2024

Autorisation - Ajustement salarial pour l'employée numéro 05-0004

CONSIDÉRANT QUE l'employée numéro 05-0004 a palliée le département d'urbanisme et environnement seule durant l'absence de certains employés dans les années 2022 et 2023;

CONSIDÉRANT le Manuel des politiques en matière de ressources humaines en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.01.06 - Remplacement échelon supérieur du Manuel des politiques en matière de ressources humaines mentionne qu'« un employé appelé à remplacer son supérieur plus d'une semaine, lors de l'absence de celui-ci, touche, pour chacune de ces heures de responsabilité, une prime de remplacement égale à 10 % de son propre taux horaire »;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le remboursement salarial de l'employée numéro 05-0004 soit de 2 937.08 \$ pour les années 2022 et 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

10. ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

10.1

Compte-rendu de la fête d'Halloween 2024 et suivi prochaines activités

Madame Chantal Crête, conseillère, mentionne que ce fût une belle fête d'Halloween en partenariat avec la Municipalité de Chénéville, le service de sécurité incendie, la Municipalité Amie des Aînés (MADA) et les Amis de l'entraide du Nord de la Petite-Nation. Par la suite, Madame Anik Bois, conseillère, informe qu'en 2025 ce sera le 60^e anniversaire de la Municipalité. Elle invite les citoyens à transmettre leurs idées d'activités aux élus ainsi qu'aux employés municipaux. Elle rappelle aussi que la Municipalité a été fondée en 1965.



No de résolution
ou annotation

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

12. DIVERS

12.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

14.1

331-11-2024

Levée de la séance

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE la séance soit et est levée à 20 h 40.

ADOPTÉE à l'unanimité



Jean-Paul Descoeurs
Maire



Marie-Pier Lalonde Girard
Directrice générale et
greffière-trésorière